



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ FINANCIER

Cent treizième session

Rome, 8-12 mai 2006

Décisions de l'Assemblée générale relatives à la Commission de la fonction publique internationale et au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris les modifications au barème des traitements et indemnités)

1. Le présent rapport rend compte des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session (2005), concernant les rapports annuels de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour 2005 et vise à informer le Comité de l'évolution récente des conditions d'emploi des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que des agents des services généraux.

I. Commission de la fonction publique internationale (CFPI)

A. RÉGIME COMMUN DES NATIONS UNIES

2. L'Assemblée générale, à la soixante-neuvième séance plénière de sa soixantième session, a adopté la résolution 60/248 concernant des aspects particuliers du budget du programme proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, décidant notamment, dans la partie XI, d'approuver un nouveau barème pour les contributions du personnel du cadre organique et des catégories supérieures à compter du 1er janvier 2006, comme le recommande la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport (A/60/30, Annexe VI).

3. Ce nouveau barème des contributions du personnel vise à surmonter les déséquilibres du Fonds de péréquation des impôts. Les ajustements du barème réduisent les traitements bruts du barème des traitements actuellement en vigueur mais n'ont aucune incidence sur les traitements nets.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. À cette même séance plénière, l'Assemblée générale a adopté la décision 60/544 par laquelle elle décidait de renvoyer à la reprise de sa soixantième session l'examen de plusieurs autres points de l'ordre du jour relatifs au système commun des Nations Unies, à savoir:

- Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2005;
- Rapport du Secrétaire général sur les répercussions administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2005;
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- Rapport du Secrétaire général sur les nouveaux arrangements contractuels;
- Note du Secrétaire général sur le réseau de la direction générale;
- Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2004;
- Note du Secrétariat transmettant le rapport du groupe sur le renforcement de la fonction publique internationale.

B. CONDITIONS D'EMPLOI DES ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR

Rémunération soumise à retenue pour pension

5. En vertu des dispositions de l'Article 54 b) du Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le barème de la rémunération soumise à retenue pour pension des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur doit être revu lorsque la rémunération nette à New York est ajustée. Le président de la CFPI a annoncé une hausse de 3,80 pour cent, avec effet au 1er septembre 2005, de l'indemnité de poste à New York, publiant parallèlement un barème révisé de la rémunération soumise à retenue pour pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, avec effet à la même date et relevé du même pourcentage. L'incidence financière de cette modification pour la FAO est estimée à 1,2 million de dollars EU pour l'année 2006.

Incidence de la décision de l'Assemblée générale sur l'ajustement de poste jusqu'en février 2006

6. Les classes d'ajustement de poste pour Rome, faisant apparaître des variations du coefficient d'ajustement en fonction des fluctuations du taux de change, ont été annoncées par la CFPI pour la période allant de février 2005 à février 2006, conformément au tableau ci-dessous. En juin 2005, toutefois, le coefficient d'ajustement de poste de 46,4, approuvé par la CFPI au taux de change opérationnel de 0,830 euro, traduisait également une hausse du coût de la vie local intervenue au cours des 12 mois passés.

TABLEAU 1

Coût de la vie		Ajustement de poste (avec une période d'attente de 4 mois)			
Mois	Indice ¹	Mois	Taux de change euro/dollar	Indice	Coefficient
Oct. 2004	110,0	Févr. 2005	0,765	148,9	48,9
Nov. 2004	110,0	Mars 2005	0,757	150,4	50,4
Déc. 2004	110,0	Avril 2005	0,771	147,9	47,9
Janv. 2005	110,0	Mai 2005	0,773	147,6	47,6
Févr. 2005	110,4	Juin 2005	0,830	146,4	46,4
Mars 2005	110,8	Juill. 2005	0,829	146,6	46,6
Avril 2005	111,4	Août 2005	0,827	146,9	46,9
Mai 2005	111,4	Sept. 2005	0,820	148,0	48,0
Juin 2005	111,7	Oct. 2005	0,832	146,1	46,1
Juill. 2005	111,6	Nov. 2005	0,855	142,6	42,6
Août 2005	111,6	Déc. 2005	0,850	143,3	43,3
Sept. 2005	112,2	Janv. 2006	0,845	144,1	44,1
Oct. 2005	112,5	Févr. 2006	0,827	146,9	48,9

Enquête sur le coût de la vie à Rome

7. Une vaste enquête intervilles sur le coût de la vie a été effectuée par le Secrétariat de la CFPI à Rome, en octobre 2005. Elle a consisté à relever les prix et à calculer les indices d'un assortiment de biens et services incluant, notamment, les dépenses de logement et le coût des services domestiques.

8. Le rapport correspondant qui a été établi par le Secrétariat de la CFPI a été examiné par le Comité consultatif pour les questions d'ajustement en janvier 2006 et sera présenté à la CFPI pour adoption finale. Les résultats obtenus, ainsi que leurs incidences financières, seront dûment communiqués au Comité financier à sa prochaine session.

**C. RÉMUNÉRATION DES AGENTS DES SERVICES GÉNÉRAUX ET
DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL RECRUTÉ
SUR LE PLAN LOCAL**

Enquête sur les salaires à Rome, novembre 2005

9. La Commission de la fonction publique internationale, en application des dispositions de l'Article 12.1 de son Statut, a décidé d'entreprendre une vaste enquête sur les conditions d'emploi les plus favorables à Rome, en novembre 2005. Le recueil des données s'est achevé en février 2006 et le Secrétariat de la CFPI soumettra un rapport à la CFPI à sa session du printemps, pour examen et décision. Le résultat final, indiquant les répercussions financières de cette enquête, sera soumis au Comité financier à sa prochaine session.

¹ Indice du coût de la vie pour les fonctionnaires internationaux en poste à Rome. Il est à noter que l'indice a été recalculé au 1er octobre 2000, date de la dernière enquête sur le coût de la vie.

II. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

10. Le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se réunit tous les deux ans. Les résultats de sa dernière réunion, tenue à Montréal en 2004, ont été présentés au Comité financier à sa cent dixième session, en 2005. La prochaine réunion du Comité mixte se tiendra du 13 au 21 juillet 2006 à Nairobi (Kenya). Le Comité financier sera informé des débats et des recommandations de cette session du Comité mixte à sa prochaine réunion, en septembre 2006.